

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS INSTAGRAM HALLOWEEN 2021

du 27/10/2021 au 03/11/2021

En participant au jeu-concours d'Halloween sur Instagram, vous déclarez accepter ce règlement.

1. Organisation

- 1) La société AU PAYS DU THÉ (GREEN OWL) située au 9 Rue Peyrolières à TOULOUSE (31000) n° de SIRET 83989374000010, (ci-après l'« organisateur ») organise du 27/10/2021 au 03/11/2021 un jeu concours gratuit, sans obligation d'achat, sur l'application Instagram @greenowl_france, intitulé « HALLOWEEN 2021 » (ci-après dénommé « Le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.
- 2) Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

2. Dates

GREEN OWL organise un jeu gratuit sans obligation d'achat ci-après dénommé "HALLOWEEN 2021" du 27/10/2021 à 17h00 heure de Paris au 03/11/2021 à 23h59 heure de Paris (ci-après le « Jeu »). La sélection du gagnant aura lieu le 04/11/2021. Le gagnant sera annoncé le 05/11/2021 sur le compte Instagram de GREEN OWL via un message privé.

3. Participants

- 1) Ce Jeu gratuit sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures à la date du début du Jeu, et résidant en France métropolitaine.
- 2) Sont exclues du Jeu les personnes ne répondant pas aux conditions énoncées dans le présent règlement ainsi que les membres du personnel de GREEN OWL, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu ainsi que leur conjoint, les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.
- 3) GREEN OWL se réserve le droit de procéder à toute vérification utile pour assurer le respect de cette règle. GREEN OWL se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. GREEN OWL se réserve le droit de demander à tout participant de justifier son âge et son adresse postale. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera

exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot. La participation au Jeu implique l'entière acceptation du présent règlement, ainsi que les lois et règlements français applicables en la matière.

4. Modalités de participation

- 1) Les participants doivent suivre le compte @greenowl_france sur Instagram, inviter deux ami(e)s en taguant leurs pseudonymes Instagram en commentaires et liker la publication annonçant le concours.
- 2) Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement entraînera une disqualification et l'impossibilité de remporter le gain éventuellement attribué. Tout participant suspecté de fraude pourra être exclu du Jeu par GREEN OWL sans que GREEN OWL n'ait à en justifier. Plus généralement, toute tentative de perturbation du processus normal du déroulement du Jeu entraînera une disqualification du participant. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

5. Désignation des gagnants

Les gagnants seront tirés au sort sur le site Instagram Random Picker.

6. Annonce du gagnant

Les gagnants seront contactés via un message privé sur leur compte Instagram auquel ils devront répondre dans les 7 jours à compter de la réception du message afin d'accepter leurs gains par écrit et fournir leurs données personnelles afin de permettre l'envoi de leur lot. GREEN OWL n'est pas responsable en cas de fourniture de données incomplètes ou en cas de suppression ou de perte de messages, ou en cas de problème d'accès aux réseaux sociaux.

7. Gain

- 10 lots sont à gagner lors de ce jeu concours, il y aura 10 gagnants. 1 lot est composé de : 5 grammes de fleurs de CBD Orangello, 5 grammes de fleurs Orange Bud CBG, 1 huile de CBD HexaCube Saveur Citron (10 ml), 1 boîte de bonbons à la pêche Green Owl (100 grammes) et 1 boîte de capsules au CBD HexaCube (600 mg)
- Un gagnant ne peut remporter qu'un seul lot.
- Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.
- En cas de force majeure, la collectivité organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

8. Responsabilité

- 1) La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation de caractéristiques et des limites du réseau internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. GREEN OWL ne pourra être tenue responsable, notamment, des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.
- 2) À ce titre, les participants s'engagent à se conformer aux lois en vigueur.
GREEN OWL ne garantit pas qu'Instagram soit accessible sans interruption, que le site fonctionne et ne contienne pas d'erreurs informatiques ou des défauts. La responsabilité de GREEN OWL ne pourra être engagée sur ce fondement.
- 3) GREEN OWL ne pourra pas davantage être tenue pour responsable des dysfonctionnements techniques du Jeu, si les participants ne parvenaient pas à se connecter à Instagram ou à jouer, si les données relatives à l'inscription ne parvenaient pas pour une raison quelconque non imputable à GREEN OWL, lui arriveraient illisibles ou impossible à traiter ou en cas de problèmes d'acheminement du message privé. Les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.
- 4) La participation au Jeu est de la seule responsabilité des participants. GREEN OWL ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé notamment aux participants, aux équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou toutes conséquences directes ou indirectes pouvant découler, notamment de leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.
- 5) GREEN OWL ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions. Dans tous les cas, elle se réserve la possibilité de prolonger la période de participation. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.
- 6) GREEN OWL ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des messages privés, manque de lisibilité des cachets du fait des services internet. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...), cas fortuits ou faits d'un tiers,

privant notamment partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au Jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

- 7) GREEN OWL ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des gains par les participants bénéficiaires ou leurs accompagnants dès lors que les gagnants en auront pris possession. En tout état de cause, si une quelconque responsabilité devait être encourue par GREEN OWL, cette dernière ne pourrait dépasser la valeur du lot.
- 8) De même GREEN OWL et ses prestataires et partenaires ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des lots par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à GREEN OWL.
- 9) De manière générale, GREEN OWL ne pourra être responsable des agissements ou du comportement des participants, des gagnants ou de leurs accompagnants.

9. Données personnelles des participants

- 1) Les données sont utilisées aux fins de l'organisation et du déroulement du jeu-concours, en particulier afin de désigner les gagnants, les informer et les faire connaître. Les autres autorisations données ou non par les participants pour l'utilisation de leurs données ne sont pas affectées par cette clause.
- 2) Les données ne sont pas transmises à des tiers. Le seul cas où la collectivité organisatrice transmet des données à des tiers sans l'accord du participant est celui d'une obligation légale.

10. Litige et réclamation

- 1) GREEN OWL se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du Jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du Jeu. Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du Jeu à GREEN OWL. Passé cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de GREEN OWL ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au Jeu.
- 2) De convention expresse entre le participant et GREEN OWL, seuls les systèmes et fichiers informatiques de GREEN OWL feront foi. Il est en

conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, GREEN OWL pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par GREEN OWL.

11. Droit applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de désaccord persistant sur l'application du présent règlement, la contestation sera soumise à l'appréciation souveraine des tribunaux français compétents.